

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2015, les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 035, P-1, o. 029, O-0.1, o. 035, P-12.2, o. 003 et C-4.1, o. 077 relatives à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal,
- C-4.1, o. 75 établissant la mise à sens unique vers l'ouest de la rue de l'Arcade, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent,
- C-4.1, o. 76 déterminant les modalités d'émission et d'utilisation des permis de stationnement mensuels,
- C-4.1, o. 78 déterminant l'implantation de panneaux d'arrêt sur l'avenue Laurier Ouest à l'intersection de la rue Clark

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1), du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12.2) et du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 7 mai 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx